

202405

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
DE LA LOIRE

DELIBERATION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°1

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
D'ANDREZIEUX-BOUTHEON

7.10

Délibération n° : 05/06

-----

### Séance Ordinaire du Mardi 13 février 2024

**Président de séance** : Madame Nicole Bruel

**Nombre de membres en exercice** : 9

**Présents** : Mesdames BRUEL, GRANGE, MOINE et MOULARD  
Messieurs BOUILHOL et FRANCE

**Absents excuses ayant donnés pouvoirs** : Monsieur Driol à Madame Bruel, Madame Loup à Madame Grange  
et Monsieur Robert à Madame Moine.

**Absents excusés** :

**Quorum** : atteint

**Date de convocation** : le 4 février 2024

**Date d'affichage** : le 20 février 2024

-----

### **Objet** : Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

**Madame La Vice-Présidente précise** que le CCAS doit se conformer aux prescriptions du code général des collectivités territoriales en matière de procédures et de contrôle budgétaires. Le CCAS étant une personne morale de droit public, distinct et autonome à l'égard de la commune, il vote son budget indépendamment du vote du budget Ville.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264200486-20240215-202405-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2024  
Publication : 20/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle du budget sont codifiées par le Code général des collectivités territoriales, notamment aux articles L. 1612-1 à L. 1612-20, qui s'appliquent aux CCAS/CIAS. Il est donc obligatoire de voter le budget avant le 15 avril ou 30 avril, année du renouvellement des organes délibérants (article L1612-2 du CGCT).

Dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) acté par délibération doit s'appuyer sur un rapport porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget (le vote du budget et le vote du DOB ne peuvent se faire lors de la même séance).

Le DOB porte normalement sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements envisagés par la structure.

**Il est donc proposé aux Administrateurs d'éclairer ce DOB en présentant les perspectives d'actions qui seront conduites sur cet exercice 2024.**

Pour cela, nous présentons un état des lieux des facteurs qui ont impactés les dépenses du CCAS sur 2023.

Face à la succession de crises subies depuis 2020 : crise sanitaire dont nous ne sommes pas encore sortis, puis ensuite une crise sociale et psychologique consécutive à la pandémie, et désormais la crise économique liée au conflit russo-ukrainien, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a fait le choix d'assumer budgétairement tous les impacts négatifs pour ne pas pénaliser les Andréziens-Bouthéonnais.

La conjoncture inflationniste exceptionnelle dans son intensité et sa durabilité caractérisée par une explosion des coûts d'achat de gaz, d'électricité mais aussi de nombreuses matières premières indispensables à la réalisation des missions de la commune (alimentation, carburant, papier...)

L'augmentation du point d'indice des fonctionnaires et la revalorisation du montant du SMIC.

Madame la Vice-Présidente rappelle le contexte budgétaire de la ville d'Andrézieux -Bouthéon

- La Ville d'Andrézieux- Bouthéon est le principal financeur du CCAS d'Andrézieux-Bouthéon.
- Les objectifs fixés au niveau des dépenses de fonctionnement pour la Ville d'Andrézieux- Bouthéon pour 2024:
  - ✦ Maitrise des charges à caractère général, tout en intégrant les hausses de tarifs significatifs
  - ✦ Maitrise des dépenses de personnel, en 2023 le budget a été impacté par la succession d'augmentations de rémunération imposées par des mesures Gouvernementales (point d'indice + augmentation du SMIC+ prime exceptionnelle du pouvoir d'achat)
  - ✦ Concernant les recettes 2024, elles seront en hausse grâce au montant alloué dans le cadre du relais emploi.
- La Ville d'Andrézieux-Bouthéon a maintenu sa subvention à 310.000 € en 2024.

Madame La Vice-Présidente rappelle que le budget 2023 du CCAS s'équilibrait comme suit :

Budget principal	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	554 000,00€	554 000,00€
Investissement	78 407,00€	78 407,00€
<b>Total Budget Primitif</b>	<b>632 607,00€</b>	<b>632 607,00€</b>

- Les dépenses de personnel représentent 58% du budget. C'est le poste de dépenses le plus important mais il reste contenu.
- Les charges liées au portage de repas (achat de repas, carburant ...) sont en hausse par rapport à 2022. En 2023, le nombre de repas pour le portage de repas est le même, par contre le nombre de repas à CASA restauration a augmenté de 8%.
- L'ensemble des aides financières sont en hausse, notamment les aides facultatives du CCAS et les secours d'urgence dont le montant a augmenté de 29%.
- En sus de la subvention municipale, notons la recette de 31.920 € issue du marché avec le Département de La Loire liée au financement de la mission d'accompagnement du public bénéficiaires du RSA. Cette subvention ne sera plus que de 24500€ pour 2024 + une subvention de 20000€ pour le poste de relais emploi.

**Madame La Vice-Présidente expose les perspectives d'actions pour 2024 :**

- Maintenir notre qualité d'accueil et d'accompagnement

Le CCAS d'Andrézieux Bouthéon offre au quotidien un accueil et un accompagnement de qualité. grâce à une assistante sociale à 0,9 ETP.

Le travailleur social procède à un diagnostic global et social de la situation des personnes et gère l'accompagnement et le suivi des usagers.

Pour 2024, nous allons poursuivre notre politique « d'aller vers » le public isolé et précaire.

En 2023, nous avons multiplié par 3 le nombre d'informations préoccupantes et de mise Sous protection. (3 dossiers en 2022, 9 en 2023)

- Participer à la mise en place de visite de courtoisie pour lutter contre l'isolement

Par son repérage des situations en situation d'isolement, Anabelle Poyet pourra être un relais pour la mise en place de ces visites de convivialité

- Assurer le suivi des bénéficiaires du RSA

La présence d'une CESF référente de parcours Dispositif LOIRE qui accompagne les bénéficiaires des minimas sociaux pour travailler leur projet professionnel en levant les freins à l'emploi. Le marché avec Le Département sera reconduit en 2024 uniquement sur un mi-temps sur le périmètre d'Andrézieux-Bouthéon.

- Assurer l'accueil, l'information et l'orientation des demandeurs d'emploi

Le relais emploi vous accompagne dans la rédaction de votre CV, sur les techniques d'entretien, sur la recherche d'offres d'emploi.

A partir du 1 janvier 2024, la CESF du CCAS occupera le poste de relais emploi à mi-temps, en tenant des permanences à l'ENP, en mairie et au CCAS.

- Poursuivre la réflexion sur relogement d'urgence

D'ici la fin du mandat, ouverture d'un logement d'urgence sur la commune afin de répondre aux situations d'urgence en cas de violences conjugales ou de sinistres sur un logement (ex : incendie) Ce logement ne se substituera pas au 115.

- Réalisation d'une plaquette senior

Réalisation d'une plaquette afin d'informer les seniors sur les services et activités proposés par la commune, mais aussi recenser l'ensemble de l'existant à destination de ce public.

**Madame La Vice-Présidente précise qu'il est primordial de maintenir et renforcer les partenariats initiés notamment :**

- Poursuite du soutien aux associations du **Pôle des solidarités Le 4 épis**. Les instances de régulation permettent une meilleure concertation et coordination. Renouvellement de la convention avec L'épicerie solidaire des 4 ponts et de la coopération sur le projet Voyage ANCV.

- Poursuite du travail avec **l'UDCCAS de la Loire**. En 2023, l'UDCCAS a financé des séances d'analyse de la pratique professionnelle (APP) à destination des travailleurs sociaux et des agents d'accueil. En 2024 ces séances d'APP seront poursuivies uniquement pour les travailleurs sociaux et financées par les CCAS. En 2023, l'UDCCAS a mis en place une demi-journée d'information et de partage d'expériences sur les dispositifs seniors, une journée en 2024 devrait être conduite sur les aides facultatives. En 2023 les Travailleurs sociaux ont participé à une formation sur les premiers secours en santé mentale.

- Poursuite du partenariat avec **MUTUALIA** pour permettre l'accès à une couverture sociale à tarifs avantageux pour tous les Andréziens-Bouthéonnais. Suivre la mise en place de la mutuelle régionale.

**Madame la Vice-Présidente précise qu'il est primordial de lutter contre l'isolement et la prévention de la dépendance chez les seniors notamment par les actions suivantes :**

- Poursuite des repas à thème réguliers au niveau de CASA restauration et d'animations à raison d'un vendredi par mois.
- Participation à l'organisation de la semaine bleue en lien avec CASA
- Reconduction du partenariat avec l'ANCV suite au premier voyage réalisé en 2022 et renouvelé en 2023. Ce programme facilite le départ en vacances des personnes âgées qui en sont exclues pour des raisons économiques, psychologiques ou sociales.

- Mise en place d'actions de prévention en direction du public senior en partenariat Kiné Prévention AURA et avec Atouts prévention, ainsi qu'un dépôt de dossier de subvention auprès de la conférence des financeurs pour le financement d'autres actions.
- Participation au groupe de réflexion sur la mise en place de visites de courtoisie en direction des seniors isolés

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente et en avoir débattu et délibéré à l'unanimité, a pris acte de la tenue du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024.**

**Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 15 février 2024,**

**La Vice-présidente,  
Nicole BRUEL**

